

# Hongrie et Pologne mises en cause à Bruxelles

Les attaques de Budapest et de Varsovie contre l'Etat de droit agacent l'Union européenne

BRUXELLES - bureau européen

La pression est montée à Bruxelles et à Strasbourg contre les écarts répétés des gouvernements hongrois et polonais à l'Etat de droit. Mercredi 17 mai, les eurodéputés ont voté à une courte majorité une résolution recommandant l'activation, à l'égard de la Hongrie, de l'article 7 du traité de l'Union européenne. Cette procédure n'a encore jamais été activée, et pour cause : si elle va à son terme, elle revient à priver un Etat de ses droits de vote au sein de l'Union.

Les élus de Strasbourg ont jugé que la situation en Hongrie « justifie » l'enclenchement de l'article 7 et ont demandé au sous-comité de l'hémicycle en charge de la justice et des libertés civiles d'étudier la question. Le Conseil européen (la réunion des Etats) ne peut cependant soutenir une telle approche qu'en se prononçant à une majorité des quatre cinquièmes.

C'est la première fois que l'hémicycle strasbourgeois va aussi loin, alors que les orientations populistes du premier ministre hongrois, Viktor Orban, y sont débattues depuis des années. Mais ses récentes décisions ont exaspéré jusque dans son propre camp, les conservateurs du Parti populaire européen (PPE), sans pour autant qu'il se résolve à l'exclure. La plupart des eurodéputés

Les Républicains ont voté pour la résolution ou se sont abstenus, à la différence de leurs homologues allemands de la CDU opposés au texte.

M. Orban a fait adopter une loi sur l'enseignement supérieur, dont le seul but semble être la fermeture de l'Université d'Europe centrale du milliardaire George Soros, devenu sa bête noire. Budapest veut aussi renforcer son contrôle sur les ONG internationales, ce qui fait craindre une restriction des libertés civiles dans le pays. « Nous sommes témoins d'une nouvelle attaque contre la Hongrie de la part des réseaux de George Soros », a réagi le ministre des affaires étrangères hongrois, mercredi.

## Rentrer dans le rang

Mardi, à Bruxelles, la Pologne s'était retrouvée dans une position tout aussi inconfortable, même si son « cas » a été débattu à huis clos et n'a débouché sur aucune sanction. C'était la première fois, lors d'une réunion des ministres (ceux chargés des affaires européennes), que le sujet du respect de l'Etat de droit dans un pays en particulier était abordé de manière frontale.

Une large majorité d'Etats membres, dont la France, l'Allemagne et la Belgique, n'a pas hésité à prendre parti pour la Commission, qui tente depuis un an et demi d'infléchir les décisions du

## Les diplomates n'hésitent plus à évoquer un futur chantage aux fonds structurels, dont les pays de l'Est bénéficient abondamment

gouvernement eurosceptique de Beata Szydlo. En cause, les mesures prises conduisant à un blocage du tribunal constitutionnel, la plus haute instance juridique du pays. Seule la République tchèque et la Hongrie ont apporté un prudent soutien à la Pologne, suggérant que le dialogue devrait se poursuivre de manière « bilatérale ». « Les Polonais ne vont pas renoncer à leur législation du jour au lendemain, mais cette réunion a créé un précédent. Pouvoir réunir un jour une majorité de quatre cinquième pour lancer une procédure article 7 n'est plus totalement exclu », estime un diplomate.

Enfin, la Commission a menacé mardi les capitales refusant d'accueillir des réfugiés pour soulager la Grèce et l'Italie de lancer des procédures d'infraction. « Si rien n'est fait avant notre prochain rapport en juin », a averti le commissaire aux migrations Dimitris Avramopoulos. En septem-

bre 2015, les Européens ont validé un plan de relocalisations de 160 000 réfugiés dans l'Union. Au 16 mai 2017, seuls 18 418 demandeurs d'asile avaient été répartis. La Pologne et la Hongrie n'en ont accueilli aucun. La Commission semblait jusqu'alors vouloir, avant de sévir, attendre la décision de la Cour de justice de Luxembourg. Cette dernière a été saisie en 2016 par la Hongrie et la Slovaquie, qui contestent la relocalisation. Sa décision est attendue à l'automne.

Jusqu'à présent, la nécessité d'être unis face à Londres dans la perspective du Brexit avait prévalu sur l'exaspération que suscite l'attitude des gouvernements de l'Est. On estime désormais que leurs attaques répétées à l'égard des valeurs de l'Union ont fait du mal à l'image de l'UE. Les diplomates bruxellois n'hésitent plus à évoquer un futur chantage aux fonds structurels, dont les pays de l'Est continuent à abondamment profiter, s'ils ne rentrent pas dans le rang. L'élection d'Emmanuel Macron va-t-elle accentuer la tendance ? Pas impossible. « Dans les trois mois après mon élection, il y aura une décision prise sur la Pologne. Je mets ma responsabilité sur la table, a-t-il prévenu. On ne peut pas avoir un pays qui joue des écarts fiscaux et sociaux au sein de l'UE et qui est en infraction avec les principes de l'Union. » ■

CÉCILE DUCOURTIEUX